

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 septembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. DUPIRE (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme KOENDERS (pouvoir Mme MARTIN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : Mme POPARD - Mme MASLOUHI

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Atelier d'enseignement et de pratique musicale pour enfants handicapés moteurs et déficients visuels - Acquisition d'instruments adaptés - Demande de subvention**

M. BERTELOOT, au nom commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour les enfants handicapés, il est souvent difficile, voir impossible, de s'inscrire dans une école de musique.

Sur la base de ce constat, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon s'est engagé dans un projet de création d'un atelier d'enseignement et de pratique musicale pour enfants handicapés moteurs et déficients visuels.

Cet atelier fonctionnerait à partir de la rentrée 2009 au sein du conservatoire de Dijon (espace Clemenceau).

Une grande salle au rez-de-chaussée serait mise à disposition le mercredi matin pour recevoir les enfants, tous les accès et équipements aux normes ayant été prévus. L'enseignante, assistée d'une auxiliaire de vie scolaire, accueillerait les enfants pendant une heure et développerait les trois axes principaux de découverte et d'enseignement des paramètres musicaux qui sont :

- la découverte de l'univers vocal,
- l'exploration instrumentale,
- l'écoute.

L'atelier accueillerait les enfants dans le cadre d'un cursus de deux ou trois ans avec la possibilité, en fonction des aptitudes, d'intégrer d'autres classes du conservatoire.

Si la pratique instrumentale demande à tous les enfants quelques efforts, il est nécessaire, pour un enfant handicapé, non seulement que l'enseignant adapte sa démarche pédagogique, mais aussi que l'instrument soit adapté afin qu'il permette à l'enfant de progresser sur le chemin du plaisir musical.

C'est pourquoi il est proposé d'acquérir un ensemble d'instruments adaptés à l'enseignement qui sera délivré dans cet atelier, pour un budget total de 11 000 €, réparti sur deux années : 5 000 € en 2009 et 6 000 € en 2010.

Le Département de la Côte d'Or, concerné par cette initiative à la fois au titre de la formation musicale et de la prise en charge du handicap, pourrait apporter son soutien financier à hauteur de 8 000 € au total, dont 5 000 € en 2009 et 3 000 € en 2010.

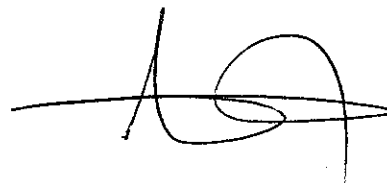

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'acquisition, au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, sur les budgets des années 2009 et 2010, d'un ensemble d'instruments adaptés aux enfants handicapés moteurs et déficients visuels ;
- 2 - solliciter auprès du Département de la Côte d'Or la subvention susceptible d'être allouée pour cette opération ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
- 8 OCT. 2009



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 21/10/09